

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE
CONVOCAATION

05 AVRIL 2024

DATE DE PUBLICATION

24 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 27

**Objet : Budget primitif
2024 – Fixation des taux
de fiscalité**

Séance du 11 avril 2024

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Olivier SABRE, Robin QUEVILLART

Procurations : Monsieur Dimitri DUQUENNE à madame Dorothee BERTRAND
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON
Madame Alexandra LEGRAND à madame Laëtitia LEGRAND
Monsieur Eric DEWULF à monsieur Yann NORMAND
Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE
Monsieur Hervé BOCQUET à monsieur Bruno FICHEUX
Madame Camille SPETEBROOT à madame Francine MOURIKS
Monsieur Clément DELASSUS à monsieur Michel DEHAENE

Absents : Madame Véronique VANMEENEN, Madame Arlette VERHELLE

Secrétaire de séance : Madame Dorothee BERTRAND

Délibération n°24/76 – 04/2024

Objet de la délibération : Budget primitif 2024 – Fixation des taux de fiscalité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28/12/2019 de finances pour 2020 sur la refonte de la fiscalité locale et sur la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) ;

Vu l'état de notification n° 1259 COM transmis par les services fiscaux ;

Vu les bases d'impositions prévisionnelles pour l'année 2023 ;

Exposé des motifs :

Pour l'année 2023, il a été proposé au Conseil municipal d'appliquer les taux suivants :

- ✓ TFPB (Taxe Foncière sur Propriétés Bâties) : 36,73 %
- ✓ TFPNB (Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties) : 52,02 %
- ✓ Le coefficient correcteur est de : 1,322806
- ✓ TH (Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants) : 20,68 %

Il a été proposé au Conseil municipal de fixer les mêmes taux de fiscalité pour 2024.

Objet de la délibération : Budget primitif 2024 – Fixation des taux de fiscalité

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la **majorité** avec **20 voix « POUR »**, **3 « ABSTENTION »** (Olivier SABRE, Laëtitia LEGRAND, Alexandra LEGRAND) et **4 « CONTRE »** (Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Bruno WILLERON, Jimmy MASSON) :

➤ **de fixer** les taux de fiscalité pour 2024 de la manière suivante :

- 36,73 % pour la TFPB (Taxe Foncière sur Propriétés Bâties)
- 52,02 % pour la TFPNB (Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties)
- 20,68 % pour la THRS/LV (Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants)

	Base d'imposition prévisionnelle 2024	Taux 2024	Produit prévisionnel 2024
TFPB	4 963 000	36,73 %	1 822 910 €
TFPNB	137 900	52,02 %	71 736 €
THRS/LV	216 400	20,68 %	44 752 €
			1 939 398 €

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX



La Secrétaire de séance
Dorothée BERTRAND

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 24/04/2024

Publié ou notifié le 24/04/2024

Le Maire,
Bruno FICHEUX

